

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2025-048**

L'an deux mille vingt cinq, le 13 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 septembre 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 20
 votants : 26

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, Madame Delphine PERRIER-GAY, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY.

OBJET :

Compte Financier Unique
du Lotissement POLE
ARELIA 2
Gâte Bourdelas
(CFU)

Exercice 2024

Evelyne MACHANE donne pouvoir à François BOISSERIE
Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Laurent GORYL
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE
Pascale BRACHET donne pouvoir à Patrick DARY
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Pierre MILLET-LACOMBE

Monsieur le Président, ayant quitté la salle, Monsieur Pierre VERGNOLLE, 1^{er} vice-président, prend la présidence de l'assemblée.

Rapporteur : A. HUCHET

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Lotissement POLE ARELIA 2 Gâte Bourdelas présenté à l'assemblée, se résume dans ses grandes masses, de la manière suivante :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 622 026,49	2 128 498,91		2 128 498,91	1 622 026,49
Opérations de l'exercice	330,00	125 348,13	330,00	-	660,00	125 348,13
TOTAUX	330,00	1 747 374,62	2 128 828,91	-	2 129 158,91	1 747 374,62
Résultat de clôture		1 747 044,62	2 128 828,91		381 784,29	-
Restes à réaliser			-	-	-	-
Totaux cumulés	-	1 747 044,62	2 128 828,91	-	381 784,29	-
Résultats définitifs		1 747 044,62	2 128 828,91		381 784,29	-

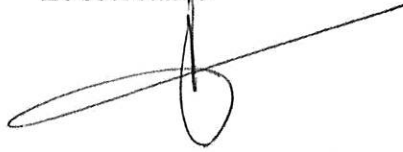
Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, réuni sous la présidence de Pierre VERGNOLLE :

- **approuve** le Compte Financier Unique du Lotissement Pôle Arédia 2 (Gâte Bourdelas) de l'exercice 2024, par 26 voix "pour".
- **donne** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire



Pierre MILLET-LACOMBE

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



Patrick DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.